



Paris, le 27 mars 2020

M. Jacques CLEMENT
Directeur des Ressources Humaines
Ministère de Transition écologique et
solidaire
Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Nos réf : JH/LJ-20008

Objet : Organisation de la mobilité des agents

Monsieur le Directeur,

Suite aux dernières annonces du Premier ministre de ce jour, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire actuelle, le confinement a été prolongé d'au moins 15 jours au-delà de la période initialement fixée.

Dans ces conditions, le déroulement du cycle de mobilité 2020/9 s'en trouvera fortement affecté, compte tenu, d'une part, des difficultés pour les candidats à prendre contact du fait des mesures de confinement et, d'autre part, de la mobilisation des agents effectivement présents dans les services prioritairement pour la gestion de la crise sanitaire.

Si maintenir la possibilité d'une prise de poste au cours du mois de septembre apparaît comme une nécessité pour de nombreux agents, notamment ceux ayant des enfants scolarisés, les décisions d'affectation correspondantes ne sauraient cependant raisonnablement être prises au-delà du mois de juin.

Les dispositions prises il y a moins d'une semaine suite à notre première alerte paraissent déjà caduques au vu de l'évolution de la situation sanitaire, aussi sommes nous en attente de précisions sur le maintien ou l'évolution de celles-ci.

Nous faisons d'ores et déjà le constat des graves insuffisances des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de mobilité aux MTES-MCTRCT, qui ne prévoient plus qu'un seul cycle annuel, et que nous avions dénoncées jusqu'à leur passage en force au CTM du 8 janvier dernier. Les mobilités qui ne pourront être traitées, et elles risquent d'être nombreuses, dans le cadre du cycle en cours ne sauraient être entièrement reportées sur un système de fil de l'eau démarrant pendant les vacances scolaires d'été.

Dans l'attente de vos propositions pour que la mobilité des agents ne soit pas compromise pour cette année, nous vous demandons dès à présent :

- de prendre les mesures pour acter de l'**organisation, sans délai, d'un cycle de mobilité 2021/1** ; sur la base d'un bilan établi après la phase de candidature sur ce cycle, les LDG pourront alors être actualisées pour entériner la tenue de 2 cycles annuels, voire organiser le retour à 3 cycles, choisis par d'autres départements ministériels ;

- de prévoir des instances de concertation officielles, concernant les décisions d'affectation, avec les élus à la CAP de chaque corps concerné ; ce afin d'apporter toutes les garanties du bon traitement des candidatures, dans cette période particulièrement anxiogène pour les agents .

Mon organisation est à votre disposition pour envisager les modalités de mise en œuvre de ces dispositions, et évoquer auprès de vous l'ensemble des points de vigilance que la prolongation de cette période de confinement génère du point de vue du fonctionnement de la chaîne RH globalement (paie, titularisations, retraites, action sociale, gestion des contrats,...).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général



Jean Hédou